

# **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020 PROCÈS VERBAL APPROUVÉ LE 06 FÉVRIER 2021**

## **Présents ou représentés :**

Marie-Thé OLIVESI, **Maire** ;  
Charles COLOMBANI, adjoint ;  
Jennyfer CRUCIANI, conseillère ;  
Marcelle FIORENTINI, adjointe ;  
Jean-Paul LOVISI, adjoint ;  
Marie-Toussainte MARCHI, adjointe ;  
Marie-Toussainte MARCHI, adjointe ;  
Jean-Luc TRISTANI, adjoint ;  
Monique BERGHMAN, déléguée spéciale ;  
Marie-Anne GOZZI, conseillère ;  
Laëtitia MAURIZI, conseillère ;  
Jean-David SOMMOVIGO, conseiller.

## **Absents et excusés :**

Vannina ANGIUS-BLASI, conseillère ;  
Laëtitia CRISTELLI, conseillère ;  
Julien LOUBIERE, conseiller ;  
Bernard MARCHETTI, conseiller ;  
Jean-Paul PIEVE, conseiller ;  
Noël POZZO DI BORGO, conseiller ;  
Antoine SANTINI, conseiller.

Procuration à Marie-Anne GOZZI

## **Absent non excusé :**

André SIMONPAOLI, conseiller.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, après avoir procédé à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, ouvre la séance à 18H10. Elle souhaite la bienvenue aux 10 élus présents.

Elle fait savoir :

- que Monsieur Julien LOUBIERE, conseiller, s'est excusé ; il a donné procuration à Marie-Anne GOZZI ;
- que Mesdames Laëtitia ANGELI et Vannina ANGIUS-BLASI conseillères et Messieurs Bernard MARCHETTI, Jean-Paul PIEVE, Noël POZZO DI BORGO et Antoine SANTINI conseillers, absents, se sont excusés.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, propose au Conseil, qui l'accepte, la désignation de Madame Laëtitia MAURIZI, conseillère, en qualité de secrétaire de séance.

Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020.**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance précédente, qui leur a été transmis le 20 novembre dernier.

**A l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020 est approuvé.**

## **2. Compte rendu des décisions prises depuis le 16 octobre 2020.**

Madame le Maire fait savoir que, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par ce Conseil, depuis la séance du 26 septembre dernier :

- elle a signé, dans le cadre de la préparation du « *Triathlon de San Nicolao en Costa Verde* », une convention de partenariat avec le Cyclo Casinca Costa Verde ;
- elle a lancé deux marchés relatifs :
  - à la rénovation de deux terrains de tennis,
  - et à la rénovation de l'école,
- les travaux relatifs à la réfection de la route de Vangali débiteront en avril prochain,
- s'agissant du PLU, qu'à la suite de la consultation lancée en matière d'assistance de maîtrise d'ouvrage elle a reçu une première offre et que le choix du lauréat sera arrêté en décembre,
- qu'en matière de lutte contre l'érosion, l'étude contre concernant la zone du Monte Cristo a été confiée à la société Créocéan. Elle prévoit le début des travaux pour début mai 2021 ;
- qu'un plan pluriannuel d'interventions sur la voirie communale est en cours d'élaboration,
- qu'elle a lancé la maîtrise d'œuvre de l'éclairage public,
- que dans le cadre du plan de relance gouvernemental, elle va relancer Monsieur le Préfet de Haute-Corse sur le prolongement de la voie-ferrée.

## **3. Délibérations.**

### **3.1 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.**

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, fait savoir que désormais toutes les communes de 1000 habitants et plus, sont tenues de faire établir par leur conseil municipal leur règlement intérieur. Elle précise que le projet de règlement proposé a été transmis à tous les conseillers par courriel le 20 novembre dernier, afin de leur permettre de se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Le Maire invite les membres du Conseil à s'exprimer sur ce projet.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, en l'absence de questions soumet au vote des Conseillers ce règlement intérieur.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :           0**  
**CONTRE :                   0**  
**POUR :                      12**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés son règlement intérieur.

### **3.2 Chèque du fournisseur des chèques déjeunes, NATIXIS au profit de la commune de SAN NICOLAO.**

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, fait savoir que la Société NATIXIS, fournisseur des chèques déjeuner, a fait parvenir en application du Code du Travail un chèque d'un montant de 324.73€, correspondant à la ristourne de ses chèques perdus et périmés.

Après un échange avec les membres du Conseil, le Maire les invite à se prononcer sur l'acceptation de ce chèque.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :           0**  
**CONTRE :                   0**  
**POUR :                      12**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le rapport présenté.

### 3.3. Financement de l'achat d'une maison au Village et création d'un logement social au premier étage de cette maison.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, rappelle que par délibération du 26 septembre 2020 le Conseil municipal l'avait autorisée à rechercher les financements pour l'acquisition, au prix de 150 000€, d'une maison d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, sise au Village, lieu-dit Reghjinca. Elle présente un plan d'aménagement de cet immeuble, avec un logement social au 1<sup>er</sup> étage et un bar-restaurant multiservices au rez-de-chaussée. Elle souligne que ce second projet sera discuté au point suivant. Par voie de conséquence il s'agit de s'intéresser au financement de l'acquisition de ce bien et de l'agencement du 1<sup>er</sup> étage. Elle indique que la réhabilitation de la partie logement du 1<sup>er</sup> étage a été estimée à 64 250 € HT. Elle ajoute qu'elle a sollicité la Collectivité de Corse qui, dans le cadre de son action logement, peut financer à hauteur de 50 %, les 64 250 € HT de travaux de réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage et les 75 000 € correspondant à la valeur d'acquisition dudit 1<sup>er</sup> étage, estimée à la moitié du prix d'achat de cet immeuble.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le projet de création d'un logement social au 1<sup>er</sup> étage de la maison de village récemment acquise ;
- d'adopter le plan de financement de cette acquisition et des travaux de réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage ;
- de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :           0**  
**CONTRE :                   0**  
**POUR :                      12**

Le Conseil Municipal adopte cette délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### 3.4 Financement de la création d'un bar-restaurant multi-services au rez-de-chaussée de la maison du Village visée au 3.3 et retrait des délibérations, adoptées les 01 septembre 2018, 05 octobre 2018 et 29 décembre 2019, relatives au projet initial de création d'un bar-restaurant multi-services.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI rappelle que par délibérations des 01 septembre 2018, 05 octobre 2018 et 29 décembre 2019 il avait été décidé de construire au cœur du Village, sur un terrain acquis par la Commune, un immeuble destiné à accueillir un bar-restaurant multiservices. Elle explique que compte tenu de la configuration et de la nature de ce terrain, ce projet a dû être abandonné car le coût des travaux des fondations à entreprendre était très largement supérieur aux estimations du maître d'œuvre. Par voie de conséquence il convient de procéder au retrait de ces trois délibérations.

Madame Marie-Thé OLIVESI souligne que l'acquisition récente d'une maison au Village permettra de relocaliser ce projet création d'un établissement multiservices qui constitue une nécessité pour maintenir la vie au Village. Elle rappelle que la réflexion conduite sur la destination de cette maison a permis de valider, lors de l'adoption de la délibération précédente, le principe d'y aménager un logement social au 1<sup>er</sup> étage. Dans le cadre de cette délibération, elle propose que le bar-restaurant multiservices soit logé au rez-de-chaussée de cette maison. Elle précise que le coût total de cette opération, incluant travaux de réhabilitation, maîtrise d'œuvre, étude et achat des matériels, a été estimé à 440 593€ HT, soit 492 511,60 € TTC. Elle détaille le plan de financement de ce projet.

Après que les membres du Conseil municipal aient pris connaissance de ce dossier, le Maire leur demande :

- d'approuver le projet de création d'un bar-restaurant multiservices au rez-de-chaussée de la maison de village récemment acquise ;
- d'adopter son plan de financement ;
- de la mandater pour accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de cette opération.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :**        **0**  
**CONTRE :**               **0**  
**POUR :**                 **12**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte ce rapport.

3.5 Remplacement et financement des compteurs d'eau individuels - Régie eau potable Village.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI rappelle que dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse, notre Commune a obtenu l'aide financière de la Collectivité de Corse pour mettre en conformité certains ouvrages de stockage et renouveler la majeure partie des réseaux de distribution d'eau potable du Village. Elle indique qu'elle a mis à profit la réalisation des tranchées nécessaires pour la réalisation des travaux précités pour remplacer la totalité du réseau d'arrosage, cette opération étant financée par la Commune.

Elle explique qu'afin d'achever la complète remise en état du réseau de distribution d'eau potable, débutée en juin 2020, il conviendrait de remplacer le parc des compteurs individuels vieillissants (environ 150 unités) afin de garantir une bonne lisibilité des consommations et une juste facturation. Elle indique que le coût afférent à la dépose de ces compteurs, la fourniture et la pose de nouveaux compteurs, la reprise des raccordements et la réfection des revêtements de sol, s'établit à 98 000 € HT, soit 108 400 € TTC.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- de se prononcer sur le remplacement des compteurs individuels d'eau potable des usagers du Village ;
- d'adopter le plan de financement de ces travaux ;
- de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Madame le Maire soumet ce projet, en l'absence de questions au vote des membres du Conseil.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :**        **0**  
**CONTRE :**               **0**  
**POUR :**                 **12**

Le Conseil Municipal adopte cette délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

3.6 Renouvellement et désignation de 3 délégués de parents d'élèves, membres du Comité de la Caisse des Écoles.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, rappelle que par délibération en date du 28 mai dernier, notre Conseil avait désigné ses deux représentantes, mesdames Monique BERGHMAN et Marcelle FIORENTINI au comité de la Caisse des Écoles. Elle fait savoir qu'ont été récemment désignés en qualité de représentants des parents d'élèves Mesdames Laetitia LOPEZ, Laurie AGOSTINI et Monsieur Régis POISSON.

Compte tenu de ces désignations récentes, Marie-Thé OLIVESI fait connaître le nouveau comité de la Caisse des Écoles de SAN NICOLAO est composé comme suit :

Présidente	Madame Marie-Thé OLIVESI
Représentantes de la Commune	Madame Monique BERGHMAN Madame Marcelle FIORENTINI
Représentante de M. le Préfet	Madame Maryvonne GUAZZELI
Représentant de l'école primaire	Monsieur Christophe LIMONGI
Représentante de l'école maternelle	Madame Aurélie MORI

Représentants des parents élèves

Madame Laurie AGOSTINI  
Madame Laetitia LOPEZ  
Monsieur Régis POISSON

Madame le Maire, soumet cette proposition au vote des membres du Conseil.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :**        **0**  
**CONTRE :**               **0**  
**POUR :**                 **12**

Le Conseil municipal approuve cette composition, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

3.7 Approbation du contrat de prestation de service : réception, traitement et valorisation des végétaux.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, invite Monsieur Charles COLOMBANI à présenter ce dossier.

En introduction, Charles COLOMBANI fait valoir que ce projet de réception, de traitement et de valorisation des végétaux, initié à titre expérimental, sera opérationnel au premier trimestre 2021. Il précise qu'il est proposé d'offrir gracieusement, aux seuls particuliers habitant SAN NICOLAO, un service supplémentaire et de lutter contre la pratique du brûlage à l'air libre de ces déchets verts qui est néfaste pour la santé, l'environnement et le climat. Il ajoute que ce dispositif repose sur l'apport volontaire par nos concitoyens, dans un site dédié, des déchets résultant de leurs travaux d'entretien de leurs jardins. Il indique que les modalités d'accès à ce site, équipé d'un quai de déchargement modulaire et de bennes de stockage situé route de Timone, seront précisées en début d'année 2021. Il fait savoir que la Commune assurera l'acheminement de ces bennes, dotées de compacteurs, jusqu'à Cervione sur la plateforme de la SARL « Corse Matière Organique Industrie ». Il précise que cette société spécialisée serait chargée, contre une rémunération de 50€ TTC la benne, de valoriser nos déchets verts sous forme de compost. Il fait observer que le dispositif proposé permettra de nous assurer du parfait recyclage et de la valorisation de nos déchets végétaux. Il conclut en soulignant la démarche écologique et environnementale de SAN NICOLAO.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, soumet au vote des membres du Conseil le projet de convention à conclure avec la SARL « Corse Matière Organique Industrie ».

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :**        **0**  
**CONTRE :**               **0**  
**POUR :**                 **12**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

3.8 Approbation du taux 2021 de la redevance de pollution domestique - Régie eau potable Village-

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, fait part du courrier émanant de l'Agence de l'Eau annonçant une hausse du taux de la redevance pour pollution domestique de 0.01 €/m<sup>3</sup>, passant ainsi de 0,27 à 0,28 €/m<sup>3</sup>, applicable à toute facture d'eau émise entre le 1 janvier et le 31 décembre 2021.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, soumet cette proposition d'augmentation au vote des conseillers.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

**POUR : 12**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le taux d'augmentation du taux de pollution domestique.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES.**

\*  
\* \*

En l'absence de questions, Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI lève la séance à 19H25.

**A l'ouverture de la séance du 06 février 2021** le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, invite les membres du Conseil présents ou représentés à se prononcer sur ce procès-verbal.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

**POUR : 13**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020.**